
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 avril 2015 à 11 h 30
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, maire suppléant
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 32.

CA15 25 0167

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison de cette séance extraordinaire.

Les conseillers Alex Norris et Richard Ryan et la conseillère Christine Gosselin posent diverses questions sur les contrats et le règlement 2015-10.

CA15 25 0168

Octroi de contrats aux entreprises suivantes: à Excavation A.V. inc pour un montant de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, à 2632-2990 Québec inc (Les Excavations DDC) pour un montant de 133 247,98 \$, taxes incluses, pour la

location de deux rétrocaveuses avec opérateur, et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 289 332,30 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14316 (8 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de la main-d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la division de la voirie et de la division des parcs et de l'horticulture;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer le bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs afin de maintenir un cadre de vie sain et sécuritaire pour ses citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à fournir un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général de sa communauté;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 289 332,30 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur de trois rétrocaveuses avec opérateur et entretien.

D'octroyer à la compagnie Excavation A.V. inc. une commande d'un montant de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une rétrocaveuse, avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux d'aqueduc, pour un total de 1 900 heures.

D'octroyer à la compagnie 2632-2990 Québec inc (Les Excavations DDC) une commande d'un montant de 48 168,78 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les travaux d'horticultures, de plantation d'arbres et d'aménagement, pour un total de 500 heures.

D'octroyer à la compagnie 2632-2990 Québec inc (Les Excavations DDC) une commande d'un montant de 85 079,20 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de voirie, pour un total de 900 heures.

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156858002

CA15 25 0169

Octroi de contrats aux entreprises suivantes: à Les entrepreneurs Chomedey Inc pour un montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; à Remorquage Taz pour un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; à Les revêtements Scelltech pour un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai/aspirateur compact, et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 134 837,16 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14310 (5 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de la main-d'œuvre ni des équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de propreté printaniers;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 134 837,16 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de cinq tracteurs lave-trottoirs pour un total de 800 heures, et d'un balai compact pour un total de 800 heures.

D'octroyer à la compagnie Les Entrepreneurs Chomedey inc. une commande d'un montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur de trois tracteurs lave-trottoirs, pour un total de 160 heures chacun.

D'octroyer à la compagnie Remorquage TAZ inc. une commande d'un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur de deux tracteurs lave-trottoirs, pour un total de 160 heures chacun.

D'octroyer à la compagnie Les Revêtements Scelltech inc. une commande d'un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur d'un balai/aspirateur compact, pour un total de 800 heures.

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156858001

CA15 25 0170

Adoption du règlement 2015-07 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placotoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs.

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relatives à un placotoir et à un étal de fruits, de légumes et de fleurs;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le règlement 2015-07 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (R.R.V.M., c. O-0.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1156749002

CA15 25 0171

Adoption du règlement 2015-10 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19).

Vu les articles 4 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 142 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront l'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter le règlement 2015-10 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) *et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015* (2014-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1156749003

CA15 25 0172

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015. Il est 11 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Christine Gosselin
Mairesse suppléante de l'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.